



Données essentielles de la convention de subvention n° 2019/41/794

Les informations relatives à l'autorité administrative attribuant la subvention :		
1	nomAttribuant	Voies Navigables de France – Direction territoriale du Nord Est (DTNE)
2	idAttribuant	130 017 791 00042
3	dateConvention	2019-09-24
4	referenceDecision	2019/41/794
Les informations relatives au bénéficiaire de la subvention :		
5	nomBeneficiaire	Conseil départemental de Meurthe et Moselle
6	idBeneficiaire	22 540 001 900 785
Les informations relatives à la subvention :		
7	objet	Création d'une ouverture publique cyclable et piétonnière pour le tronçon de la véloroute V50 sur la rive de la voie d'eau « Canal des Vosges »
8	montant	62 500 €
9	nature	Aide en numéraire
10	conditionsVersement	Unique
11	datesPeriodeVersement	2019-09-24_2020-12-31
12	idRAE	Non
13	notificationUE	Non
14	pourcentageSubvention	1